

Juste ce qu'il faut de gouvernance

WALLONIE Les mesures du CDH et du MR sont en deçà des espérances d'Ecolo

► CDH, MR et Ecolo s'étaient accordés sur la gouvernance.

► Mais le pacte de majorité reflète surtout un accord à deux.

► Il comporte toutefois des avancées.

La gouvernance, au nom de laquelle la crise avait été déclenchée, était passée au second plan lors des discussions sur le volet socio-économique. MR et CDH s'étaient néanmoins engagés à faire aboutir les points sur lesquels ils avaient un accord avec Ecolo. Entre le parchemin signé à trois voici quinze jours (que *Le Soir* a pu consulter) et la feuille de route wallonne, que reste-t-il en matière de bonne conduite des pouvoirs publics ?

Passons d'abord en revue ce qui s'y trouve, comme le cadastre des mandats et des rémunérations, le rôle de contrôle renforcé pour la Cour des comptes et le dévoilement des activités privées afin d'éviter les conflits d'intérêts. Une commission de déontologie verra le jour au parlement wallon. On ne sait pas, par contre, si le citoyen pourra la saisir (cela effarouchait MR et CDH). Enfin, les « amoureux » de l'orange bleue promettent la transparence dans l'octroi des subventions et la « tirette » intégrale sur les listes électorales. « Une série d'avancées ont été engagées, reconnaît Patrick Du-

priez, coprésident d'Ecolo. *Et on les soutiendra au parlement.* »

« Il y a un abîme entre l'éloquence du discours d'une part, et les moyens d'autre part » PATRICK DUPRIEZ

La gratuité des mandats dérivés (pour les membres d'un exécutif local), la charte associative garantissant l'égalité de traitement de toutes les associations, la rationalisation des outils publics et le déshabillage des provinces figuraient également dans l'accord à trois. « Mais toujours avec, en perspective, le sens et l'utilité de ces structures, insiste Patrick Dupriez. *Il ne s'agit pas de supprimer pour faire du chiffre.* »

Viennent ensuite des mesures qui, validées avec Ecolo, ont été conservées par les deux partenaires... mais sont désormais floues en raison de leur imprécision. Il en va ainsi des consultations populaires régionales, dont l'organisation « sera rendue possible ». Sans plus. Quant à la déclaration des mandats et rémunérations, on ne sait si elle se calquera sur le modèle européen (revenus privés indiqués par tranche) ou si elle se montrera plus précise. La déclaration de majorité dit peu sur la dépolitisation des structures, à commencer par le sommet de l'administration.

Ensuite, il y a tout ce qui ne s'y trouve pas. Le décumul des mandats n'y figure pas. Mais c'est logique : MR et CDH n'y ont jamais souscrit. Pas plus qu'au plafonnement des rémunérations publiques et privées.

La règle restera dès lors un plafond à 150 % de l'indemnité parlementaire pour les seuls revenus publics. La déclaration de politique régionale n'évoque pas non plus la mise en place de commissions parlementaires mixtes (députés et citoyens), la protection des lanceurs d'alerte ou le droit d'initiative législative citoyenne. Ce qui fait dire au coprésident des verts qu'en matière de participation citoyenne, le texte final reste très en deçà des ambitions initiales.

Enfin, il y a ce qui est annoncé, alors qu'Ecolo s'y était opposé. Autrement dit, des demandes du MR et du CDH qui avaient été biffées de l'accord à trois. Ainsi la création d'une circonscription régionale est maintenue, ainsi que le critère qui avait fait rejeter ce point par les verts en négociations : l'adaptation de la taille de certaines circonscriptions « pour veiller à une représentation sociologique de toutes les réalités territoriales ». Traduction un brin cynique : afin de garantir la représentation du CDH dans certaines zones rurales. Avec le risque que la Cour constitutionnelle recale cette réforme comme la précédente, elle qui jugeait qu'en dessous de quatre députés désignés au sein d'une même circonscription, la représentativité du vote n'était pas assurée.

Ecolo s'opposait également à la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête. L'argument des verts était qu'il fallait maintenir une dimension collective au vote. MR et CDH l'ont ajouté

à leur liste. Non sans une arrière-pensée électorale : cette habitude de voter en haut de la liste est plus répandue au sein de l'électorat socialiste que dans les autres composantes du corps citoyen.

« Globalement, c'est plutôt une déception, résume Patrick Dupriez. *Il y a un abîme entre l'éloquence du discours d'une part, et le concret et les moyens repris dans l'accord de majorité d'autre part.* » ■

PASCAL LORENT

FÉDÉRATION

Olivier Maingain veut reprendre la main à la mi-août

Si MR et CDH ont trouvé un accord en Wallonie, la situation est bloquée en Région bruxelloise et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Et, vacances parlementaires obligent, on risque le statu quo durant les prochaines semaines. Olivier Maingain ne dit pas autre chose à l'hebdo *Moustique*. Depuis son lieu de villégiature, en Bourgogne, le patron de Défi annonce qu'il prendra des initiatives autour du 15 août. Il veut « sauver la Fédération Wallonie-Bruxelles » : « Si on abandonne la Fédération, il n'y aura plus de protection pour les francophones et on s'engouffrera dans le confédéralisme comme le veut la N-VA. Je formulerai une proposition pour qu'il y ait une solution stable pour finir la législation », explique-t-il.

aéroports La compétence voulue par le MR

Les aéroports constituent une particularité dans la formation du nouveau gouvernement wallon où, en gros, le MR a repris les compétences du PS. C'est la seule compétence qui a glissé du CDH vers le MR. Et c'est visiblement une demande expresse du MR. En « échange », le CDH a obtenu la fonction publique qui était jusqu'alors sous tutelle PS.

Il paraît que le ministre des Aéroports, le CDH René Collin, n'a pas été consulté et a découvert qu'il ne l'était plus quasi en même temps que tout le monde. C'est donc le libéral hennuyer de Frasnes-lez-Anvaing, Jean-Luc Crucke, qui a hérité de la compétence en plus du budget, des finances et de l'énergie. Au MR, on explique que la logique voulait qu'on rassemble sous la même bannière tous les leviers de l'économie. Mais alors pourquoi ne pas joindre, tout aussi logiquement, les aéroports wallons dans le portefeuille du nouveau ministre de l'Économie, Pierre-Yves Jeholet ? La réponse libérale est que ce dernier, avait déjà tant à faire avec l'Emploi et

l'Économie...

Dernier argument des bleus : faciliter la logique du secteur puisque, ainsi, l'aérien sera aux mains du MR tant au régional qu'au fédéral (François Bellot). Ce fut déjà le cas sous la précédente législature avec les deux CDH Carlo Di Antonio et Melchior Wathelet... où ça n'a rien facilité du tout. Il reste en effet différents dossiers épineux à traiter entre Région et fédéral, comme le financement de Belgocontrol et la renégociation des accords de régionalisation de l'aéroportuaire qui datent de 1989 et qui sont globalement favorables aux Wallons.

Plus pragmatiquement, certains analysent que le MR a surtout insisté pour obtenir les aéroports parce que cette compétence garantit plus aisément que d'autres dossiers des réalisations concrètes, des emplois et des développements à faire valoir d'ici aux élections de 2019, rien qu'avec ce qui est déjà prévu ou prévisible à l'heure actuelle. Trop pragmatique ? ■

ERIC RENETTE